

613D Holding

Société par actions simplifiée au capital de 220.000 euros

Siège social : 22 rue de Chazelles, 75017 Paris

100 437 904 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le quinze juin,

[...]

PREMIERE DECISION

Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social de la Société en numéraire d'un montant nominal de trente mille (30.000) euros par émission trente mille (30.000) Actions Ordinaires [...], avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'un bénéficiaire dénommé

Le Président rappelle :

- [...]
- qu'aux termes de ses décisions en date du 1er juin 2026 (les « **Décisions du Président** »), le Président a décidé d'augmenter le capital social de la Société en numéraire d'un montant nominal de trente mille (30.000) euros par voie d'émission de trente mille (30.000) Actions Ordinaires [...], à libérer intégralement lors de la souscription en numéraire par versement en espèces, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de bénéficiaires dénommés et/ou compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

Le Président présente les bulletins de souscription des Actions Ordinaires nouvelles et le certificat de dépôt des fonds du dépositaire en date du 15 juin 2026, et déclare que les versements correspondant aux souscriptions ont été intégralement réalisés.

En conséquence, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par Décisions de l'Associé Unique, et conformément aux Décisions du Président, le Président :

- **procède** à la clôture anticipée de la période de souscription décidée par les Décisions du Président ; et
- **constate** la réalisation définitive de l'émission des trente mille (30.000) Actions Ordinaires et de l'augmentation de capital d'un montant nominal de trente mille (30.000) euros.

DEUXIEME DECISION

Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social de la Société en numéraire d'un montant nominal de vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit (27.778) euros par émission de vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit (27.778) ADP B [...], avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de bénéficiaires dénommés

Le Président rappelle :

- [...]
- qu'aux termes des Décisions du Président, le Président a décidé d'augmenter le capital social de la Société en numéraire d'un montant nominal de vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit (27.778) euros par voie d'émission de vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit (27.778) ADP B [...], à libérer intégralement lors de la souscription en numéraire par versement en espèces, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de bénéficiaires dénommés et/ou compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

Le Président présente le bulletin de souscription des ADP B nouvelles et le certificat de dépôt des fonds du dépositaire en date du 15 juin 2026, et déclare que les versements correspondant aux souscriptions ont été intégralement réalisés.

En conséquence, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par Décisions de l'Associé Unique, et conformément aux Décisions du Président, le Président :

- **procède** à la clôture anticipée de la période de souscription décidée par les Décisions du Président ; et
- **constate** la réalisation définitive de l'émission des vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit (27.778) ADP B et de l'augmentation de capital d'un montant nominal de vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit (27.778) euros.

TROISIEME DECISION

Modification corrélative des statuts de la Société

Le Président, en conséquence de l'adoption des décisions précédentes, décide de modifier l'article 6 (Apports – Capital Social) des statuts de la Société comme suit :

« Article 6 APPORTS - CAPITAL SOCIAL

- 6.1 *Lors de la constitution, il a été fait apport à la Société d'une somme en numéraire de cent euros (EUR 100), correspondant à cent (100) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) souscrite en totalité et intégralement libérée, ainsi qu'il résulte du certificat du dépositaire établi préalablement à la signature des Statuts par l'étude notariale Vincennes M&B Notaires (Valérie Mesnager et Antoine Bassot Notaires), située 4, avenue de Paris – 93400 Vincennes.*
- 6.2 *Par décisions de l'associé unique en date du 31 mars 2026, l'associé unique de la Société a décidé de procéder :*
 - (a) *à la création de plusieurs catégories d'actions de préférence ; et*
 - (b) *à l'augmentation du capital social de la Société en numéraire d'un montant nominal maximum de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), par voie d'émission de cent vingt-cinq mille (125.000) actions ordinaires nouvelles de la Société, d'une valeur nominale d'un euro chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à libérer intégralement lors de la souscription en numéraire par versement en espèces ;*
 - (c) *à l'augmentation du capital social de la Société en numéraire d'un montant nominal maximum de quatre-vingt-quatorze mille neuf cents euros (EUR 94.900), par voie d'émission de quatre-vingt-quatorze mille neuf cents (94.900) actions de préférence de catégorie ADP-AO nouvelles de la Société, d'une valeur nominale d'un euro chacune, avec suppression du droit préférentiel de*

souscription, à libérer intégralement lors de la souscription en numéraire par versement en espèces.

- 6.3 *Par décisions des associés en date du 1 juin 2026, il a été décidé de convertir 3.600 Actions ADP-AO en 3.600 Actions Ordinaires.*
- 6.4 *Par décisions du Président en date du 1 juin 2026, sur délégation de l'associé unique en date du 31 mars 2026, le Président de la Société a décidé de procéder :*
- (a) *à l'augmentation du capital social de la Société en numéraire d'un montant nominal maximum de trente mille euros (EUR 30.000), par voie d'émission de trente mille (30.000) Actions Ordinaires nouvelles de la Société, d'une valeur nominale d'un euro chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à libérer intégralement lors de la souscription en numéraire par versement en espèces ;*
 - (b) *à l'augmentation du capital social de la Société en numéraire d'un montant nominal maximum de vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit euros (EUR 27.778), par voie d'émission de vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit (27.778) Actions B nouvelles de la Société, d'une valeur nominale d'un euro chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à libérer intégralement lors de la souscription en numéraire par versement en espèces.*
- 6.5 *Le capital social est fixé à la somme de deux cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix-huit euros (EUR 277.778). Il est divisé en deux cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix-huit (277.778) actions d'une valeur nominale d'un euro chacune (EUR 1) chacune, intégralement libérées et réparties en plusieurs catégories d'Actions ainsi qu'il suit :*
- (a) *cent cinquante-huit mille sept cents (158.700) actions ordinaires ayant les caractéristiques décrites, notamment, à l'**Article 11.1** et à l'**Article 11.2** (les **Actions Ordinaires**) ;*
 - (b) *quatre-vingt-onze mille trois cents (91.300) actions de préférence de catégorie ADP-AO ayant les caractéristiques décrites, notamment, à l'**Article 11.1**, à l'**Article 11.3**, à l'**Article 11.4(d)** et à l'**Article 11.6** des présents Statuts (les **Actions ADP-AO**) ; et*
 - (c) *vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit (27.778) actions de préférence de catégorie B ayant les caractéristiques décrites, notamment, à l'**Article 11.1**, à l'**Article 11.4**, à l'**Article 11.5**, à l'**Article 11.6** et à l'**Annexe 3** des présents Statuts (les **Actions B**). »*

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir les formalités requises par la loi.

*

*

*

Pour extrait certifié conforme :

Signed by:
LAURENT JEANMAIRE
37AC7B4E808B4F7...

Monsieur Laurent Jeanmaire
Président